

ment en gestion des affaires ainsi que d'autres cours. Ils peuvent également, dans le cadre d'un programme spécial de recrutement et de développement, travailler dans différents ministères fédéraux et acquérir ainsi une expérience pratique en administration.

Le programme d'administration locale vise, avant tout, à préparer les Indiens à prendre en main la réalisation des programmes qui leur sont destinés et à en assumer la responsabilité. Il répond ainsi aux désirs du peuple indien de recouvrer son droit traditionnel d'exercer un contrôle sur ses propres affaires.

Finances

La caisse de fiducie des Indiens comprend des rentes capitalisées et des fonds provenant des biens des Indiens.

Les premiers fonds versés à la caisse de fiducie au moment de la colonisation du Haut-Canada provenaient de la vente des terres que les Indiens avaient cédées dans cette province. Aujourd'hui, les principaux revenus qui alimentent le fonds proviennent des baux relatifs aux terres des réserves, de la vente de bois de construction, de redevances sur le pétrole, de la location à bail des droits d'exploitation pétrolière et gazière et de la vente du gravier.

Tout d'abord, les fonds des Indiens étaient réservés à des pla-

cements en valeurs commerciales, en débetures municipales et autres. A partir de 1859, le gouvernement assumait la responsabilité des placements, étant donné que ces opérations pouvaient entraîner des pertes pour la caisse de fiducie et qu'il était d'importance primordiale d'en assurer la sécurité.

Il y a lieu de rappeler ici que la caisse de fiducie n'est pas la propriété commune de tous les Indiens du Canada, mais qu'elle appartient à diverses bandes. Certaines de celles-ci ont à leur actif plus d'un million de dollars, d'autres, quelques centaines à peine, tandis qu'un grand nombre de bandes ne possèdent rien et n'ont, par conséquent, aucun intérêt dans la caisse de fiducie. Ces différences de situations s'expliquent par le fait que certaines bandes ont choisi des réserves riches en terres cultivables, en bois et en minéraux et qu'elles ont pu écouler leur surplus de produits et déposer les recettes au compte qu'elles détiennent à la caisse de fiducie, tandis que d'autres bandes ont préféré des réserves avantageuses pour la chasse et la pêche, mais souvent dépourvues d'autres ressources dont elles auraient pu tirer des revenus.

Les fonds placés par une bande à la caisse de fiducie peuvent être affectés à toute entreprise jugée profitable pour elle ou pour ses